



COMITE DE GESTION-RESTAURATION SCOLAIRE SAINT FLORENT DES BOIS

Le 2 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Le temps de la pause méridienne est organisé par une association dont les membres sont des parents d'élèves des écoles Notre Dame et Françoise Dolto : le comité de gestion de la restauration scolaire.

Organisation de la pause méridienne :

Tous les enfants de maternelle mangent de 12H à 12H45 dans une salle de restauration.

Les élèves de PS/MS qui dorment après le repas commenceront la sieste à partir de 13H00.

Les MS/GS ont un temps de récréation jusqu'à 13H30.

Les élèves de l'élémentaire mangent dans une autre salle de restauration. Le temps du repas s'organise en deux services de 12H à 12H45 et de 12H45 à 13H30 en alternance, avec un temps de récréation de 45 minutes.

Le Comité de Gestion du Restaurant Scolaire de Saint-Florent-des-Bois vous fait parvenir la fiche d'inscription et l'autorisation parentale qui sont à remplir et à retourner à la mairie de Saint-Florent-des-Bois **avant le 17 juillet 2019**. Le règlement de fonctionnement est consultable en mairie ou sur le site de la commune www.saintflorentdesbois.fr à partir du 15 juillet 2019.

Vous trouverez également au verso le détail des montants à verser chaque mois correspondant aux différentes options et communes d'origine pour l'année scolaire 2019/2020.

Pour faciliter vos démarches, le Comité de Gestion vous propose de procéder cette année encore au paiement par prélèvement automatique. Les mensualités seront égales sur 9 mois (octobre à juin). Un réajustement sera effectué sur le dixième prélèvement, si nécessaire, pour tenir compte des éventuelles absences ouvrant droit à déduction ou remboursement. Deux dates de prélèvements vous seront proposées le 10 ou le 15 chaque mois (à compter du mois d'octobre 2019).

Si votre enfant n'a jamais mangé à la restauration scolaire, ou si vos coordonnées bancaires ont changé depuis l'année dernière, nous vous demandons de bien vouloir venir remplir, à la mairie, **l'autorisation de prélèvement automatique et fournir le relevé d'identité bancaire correspondant.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Comité de Gestion



COMITE DE GESTION-RESTAURATION SCOLAIRE SAINT FLORENT DES BOIS

FICHE D'INSCRIPTION

A REMETTRE A LA MAIRIE POUR LE 17 juillet 2019

ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :	Classe :
Ecole : <input type="checkbox"/> Notre Dame	<input type="checkbox"/> F. Dolto Maternelle	<input type="checkbox"/> F. Dolto Primaire

RESPONSABLES LÉGAUX du ou des enfants

<u>Père :</u>	<u>Mère :</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Commune :	Commune :
Code postal :	Code postal :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :
Tél Portable :	Tél Portable :
Adresse mail :	

OPTION choisie pour votre ou vos enfants

Dans la mesure du possible, merci de préciser pour les options 1, 2 et 3, quels jours votre enfant mangera.

- Option 4 : 4 jours par semaine – Tous les jours
- Option 3 : 3 jours par semaine – Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Option 2 : 2 jours par semaine – Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Option 1 : 1 jour par semaine – Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Option 0 : Repas occasionnel

Date du prélèvement : au 10 du mois au 15 du mois

A Rives de l'Yon, le 2019
Signature :



**COMITE DE GESTION-RESTAURATION SCOLAIRE
SAINT FLORENT DES BOIS**

Comité de gestion-restaurant scolaire

AUTORISATION PARENTALE
TRANSMIS AU PERSONNEL DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une fiche par enfant

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, responsable légal de
l'enfant.....en classe de

Ecole : Notre Dame F. Dolto Maternelle F. Dolto Primaire

Autorise, en cas d'urgence, le Personnel du Restaurant Scolaire :

- à faire intervenir un médecin, (le médecin traitant si ce dernier est disponible)

Médecin traitant : Docteur

Tél. :

- à faire hospitaliser mon enfant :

- Hôpital Départemental de la Roche Sur Yon
- Clinique Saint Charles

- autorise le centre hospitalier choisi à pratiquer une anesthésie générale en vue d'une intervention chirurgicale si nécessaire.

RENSEIGNEMENTS sur l'enfant

IMPORTANT : LES ALLERGIES SERONT PRISES EN COMPTE UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN PAI

Mon enfant est allergique :

- Non
- Oui, Précisez :

Si des informations médicales ou autres concernant votre enfant vous semble nécessaire à préciser au personnel :

.....
.....

PERSONNES à JOINDRE

Le personnel du Restaurant Scolaire s'engage à vous prévenir dès que possible si un accident survenait à votre enfant. Si vous n'êtes pas joignable, merci de préciser le nom des personnes à prévenir en cas d'urgence :

REPRÉSENTANTS LEGAUX

Nom, prénom.....

N° de téléphone:

Nom prénom :

N° de téléphone:

AUTRES PERSONNES JOIGNABLES

Nom, prénom:

N° de téléphone:

Nom, prénom :

N° de téléphone:

A Saint Florent, le 2019

Signature